

---

**Bulletin été 2016**

Comme à l'habitude, nous profitons de ce bulletin pour présenter les faits saillants de notre dernière assemblée générale à l'intention particulière des membres qui n'ont pu être présents. Nous ferons aussi état des quelques démarches et des projets que nous prévoyons entreprendre.

L'assemblée générale s'est tenue le 25 mai dernier. Une cinquantaine de membres étaient présents.

**Rapport du président**

D'entrée de jeu, le président résume son rapport en soulignant que les activités qui ont été organisées l'ont été dans la perspective de répondre aux besoins des membres: activités physiques, sociales, culturelles et financières selon les objectifs de l'AREP.

**Rapport du trésorier**

Le trésorier a souligné que, malgré que la contribution mensuelle ait été réduite, il a été possible de dégager un surplus de 4 886 \$ alors que les revenus ont été de 10 025 \$ et les dépenses se sont chiffrées à 5 138 \$. L'avoir des membres est ainsi porté à 45 558 \$.

**Présentation du comité de retraite**

Pour sa part, M. Benoît Barbeau, à titre de président du régime de retraite, a souligné les faits importants de la dernière année selon l'évaluation financière à sa disposition. Il importe de retenir que les intérêts n'ont été que de 3,4 % (nets de frais) alors qu'ils étaient espérés à 6 %. Le déficit du régime a donc augmenté à 58,6 M\$ (selon les estimations) alors qu'il était de 54 M\$ l'an dernier.

**Présentation de la loi 75**

Le président a ensuite exposé les principaux éléments du projet de loi 75 (devenu loi le 8 juin), loi visant à restructurer les régimes de retraite des universités. Essentiellement, la loi oblige la restructuration des régimes de retraite universitaires dont le coût est supérieur à 21 % (21,6% dans le cas de l'École) de la masse salariale. On calcule ce coût en additionnant le pourcentage de la masse salariale de la cotisation annuelle versée par les employés et l'employeur auquel on ajoute le pourcentage de la cotisation d'équilibre.

Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2014 (l'évaluation doit être faite au 31 décembre 2015 mais les chiffres ne sont pas encore disponibles) le coût pour Polytechnique était de 22,5%. Les discussions relatives à la restructuration auront lieu dans le cadre d'un comité de négociations auquel seront convoqués tous les syndicats et associations représentant les membres actifs. Les membres actifs devront assumer jusqu'à 50 % de la part du déficit qui leur sera attribué. Les négociations devront se terminer au plus tard le 31 mars 2017. Des possibilités de conciliation et d'arbitrage sont aussi prévues par la loi.

La loi oblige aussi les retraités à contribuer au redressement du déficit dans une proportion allant jusqu'à 50 % de la part qui leur sera attribuée. Toutefois, ils ne connaîtront leur manière de contribuer que lorsqu'ils seront convoqués par le comité de retraite à une réunion, laquelle est prévue 60 jours avant la date de mise en vigueur du nouveau régime. Dans un avis qui leur sera adressé 30 jours à l'avance, ils seront informés de ce que l'on attend d'eux de sorte que lors de la dite réunion, ils pourront – s'ils le désirent – formuler une contre-proposition. Concrètement, les retraités doivent s'attendre à ce que le taux de l'indexation automatique de leur rente soit ou bien aboli (ce qui, selon nos informations, est peu probable) ou, plus sûrement, diminué. Ils pourront par ailleurs retrouver cette indexation lorsque le régime dégagera des surplus.

La restructuration doit être effective au plus tard le 31 décembre 2017.

### **Élections**

Roger Martin et Jean-Guy Deschênes ont été reconduits respectivement au poste de vice-président et de trésorier.

Michel Rose a été choisi comme candidat recommandé au poste de membre sans droit de vote du comité de retraite. Il a été élu par acclamation à ce poste lors de l'assemblée annuelle du régime de retraite.

### **Présentation de la direction**

En l'absence de M. Christophe Guy, c'est M. Steven Chamberland, directeur des affaires académiques et de la vie étudiante, qui a présenté les principales informations concernant l'état actuel de l'École. Parmi les plus significatives, il y a lieu de mentionner le nombre d'étudiants à l'automne 2016 : 8114 dont 4884 au bac, 1501 à la maîtrise et 677 au doctorat (les 1052 autres sont classés *Divers 1<sup>er</sup> cycle*) dont 26,8% d'étudiants internationaux et 26,2% de femmes. Les fonds de recherche atteignent 66,7 M \$. Le corps professoral compte 248 enseignants et les membres du personnel non enseignant sont au nombre de 554, tous en équivalent temps complet (excluant les administrateurs).

### **Pour la suite des choses ?**

Il est certain que les prochains mois seront consacrés au suivi de la mise en place des dispositions de la loi 75. À cet égard, nous entendons faire une demande formelle pour l'obtention d'un poste d'observateur au comité de négociation. Nous recruterons également un actuaire qui pourra nous accompagner dans le cheminement de ce dossier. S'il y a lieu, nous convoquerons une assemblée générale spéciale.

Nous continuerons également, dans la mesure où des bénévoles seront disponibles, à organiser des activités afin de continuer à vitaliser notre association.

Nous vous souhaitons de passer un bon été et nous espérons vous voir participer en grand nombre à nos diverses activités.

Votre Conseil d'administration

**Tous les documents mentionnés ici sont disponibles sur notre site web :**  
**<http://www.employes.polymtl.ca/arep/archive/index.php>**